



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 17 JANVIER 2012 Volume 14 - numéro 6

Procès-verbal de la séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 17 janvier 2012 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac.

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, mesdames Martine Lemay et Hélène Pelletier, représentantes du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Madame Anne Basque et monsieur Jean-Pierre Gagnon, commissaires.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2011 - # 5
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Adoption :
 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015
 - Actes d'établissement 2012-2013
 - Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2012-2013
 - 6.2 Terrain - École Litalien
 - 6.3 Implantation de programmes de Sport-Études
 - 6.4 Projet de rapport annuel 2010-2011
 - 6.5 Entente de services avec la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
 - 6.6 Politique culturelle de la MRC de Témiscouata
 - 6.7 Entente de services entre le CSSS de Témiscouata, le CSSS des Basques, la CSFL et l'Estran (CRD du Bas-Saint-Laurent)
 - 6.8 Producteur forestier - Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
- 7.0 Varia
- 8.0 Processus de nomination d'un-e commissaire pour la circonscription # 1
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Ajournement de la séance au 7 février 2012

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-731-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2011 - # 5

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2011 - # 5, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-732-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents n'a pas tenu de réunion avant la présente séance du conseil des commissaires.

ADOPTION

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015
Actes d'établissement 2012-2013
Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2012-2013

Suite à la consultation effectuée, le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, passe en revue les modifications apportées aux documents :

- Actes d'établissement 2012-2013;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015;
- Critères de d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2012-2013.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisée :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

D'adopter les Actes d'établissement 2012-2013, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015 et les Critères de d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2012-2013 comme présentés séance tenante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-733-CC)

TERRAIN - ÉCOLE LITALIEN

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle que, en septembre dernier, le conseil des commissaires lui a donné le mandat de faire les démarches nécessaires pour l'acquisition de la parcelle du terrain de l'École Litalien qui est toujours la propriété de la Congrégation des sœurs de Jésus-Marie.

Monsieur D'Amours donne un compte rendu de ses démarches et convient avec les membres du conseil de la marge de manœuvre dont il peut bénéficier pour avancer dans ce dossier

IMPLANTATION DE PROGRAMMES DE SPORT-ÉTUDES

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que l'École secondaire du Transcontinental possède déjà, depuis l'an dernier, le programme sport-études en athlétisme.

Monsieur D'Amours informe aussi les commissaires que la Commission scolaire Kamouraska--Rivière-du-Loup a l'intention de faire les mêmes démarches pour obtenir, elle-aussi, un programme de Sport-Études en athlétisme.

Nous sommes donc conscients que cette situation vient fragiliser, au niveau de la clientèle, la pérennité du programme à l'École secondaire du Transcontinental.

Les commissaires délibèrent sur le sujet et on convient que le directeur général devra écrire à la Commission scolaire Kamouraska--Rivière-du-Loup pour souligner, entre autres, qu'il est regrettable que 2 commissions scolaires voisines doivent compétitionner sur les programmes particuliers à offrir au lieu de rechercher la complémentarité pour ainsi garantir une meilleure stabilité de la clientèle scolaire.

PROJET DE RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, dépose le projet de rapport annuel 2010-2011 de la Commission scolaire pour consultation avant la sortie du Rapport officiel qui sera présenté publiquement à la séance du conseil des commissaires du 21 février prochain.

ENTENTE DE SERVICES AVEC LA VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, souligne qu'il existe, avec plusieurs municipalités du territoire de la Commission scolaire, des ententes de partenariat visant l'échange de services entre nos organismes. Monsieur Pelletier rappelle que des démarches ont été faites avec la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac pour le renouvellement d'une entente similaire et il recommande que le conseil accepte l'entente à intervenir.

Après délibérations, la résolution suivante a été adoptée en prenant compte du fait que le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, n'a pas pris part à la discussion, ni au vote :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire vise à offrir à sa clientèle scolaire le plus d'opportunité possible pour la réalisation d'activités scolaires et parascolaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac désire assurer à sa population des services adéquats en matière de loisirs, de sport, de culture et de services communautaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire dispose de bâtiments et d'équipements (gymnase, terrains de baseball et balle-molle, terrains de tennis, piste d'athlétisme, salles communautaires) aux écoles Gérard-Collin, Notre-Dame et École secondaire de Cabano qu'elle peut mettre, en partie, à la disposition des citoyens de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac possède des équipements et bâtiments (arénas, scène permanente, Parc Clair-Soleil, bibliothèque, école de musique) qu'elle entend mettre, en partie, à la disposition de la clientèle des écoles Gérard-Collin, Notre-Dame et École secondaire de Cabano;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire et la Ville possédant des équipements et des facilités de qualité désirent, dans une perspective d'utilisation optimale, les offrir à l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire et la Ville ont la responsabilité respective d'assumer les frais inhérents à l'entretien, à l'opération et à l'administration de leurs biens, meubles et immeubles;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire et la Ville reconnaissent les avantages et désirent une collaboration étroite entre elles en mettant en commun leurs ressources disponibles;

CONSIDÉRANT qu'une entente privilégiera une gestion responsable des biens publics.

CONSIDÉRANT que, suite au regroupement des municipalités de Cabano et Notre-Dame-du-Lac, en juin 2010, les ententes actuelles requièrent une actualisation en fonction des nouveaux besoins encourus par le regroupement;

CONSIDÉRANT qu'une entente facilitera, pour les 2 parties, l'utilisation des infrastructures et en simplifiera la gestion;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte l'entente à intervenir avec la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac pour l'échange et l'utilisation de services entre les 2 organismes;

D'autoriser le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-de-Lacs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-734-CC)

POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs est partie prenante de la Politique culturelle de la MRC Témiscouata et, par conséquent, encourage le partenariat pour le développement de la culture dans la région;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs souscrive, pour la somme de 5000 \$, dans le cadre de la Politique culturelle de la MRC Témiscouata.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-735-CC)

ENTENTE DE SERVICES ENTRE LES CSSS, LA CSFL ET L'ESTRAN (CRD DU BAS-SAINT-LAURENT)

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, présente et explique l'entente à intervenir entre le Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata, le Centre de santé et de services sociaux des Basques, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et l'Estran (Centre de réadaptation en dépendance du Bas-Saint-Laurent).

Cette entente vise à établir le cadre administratif et actualiser l'offre de services en dépendances, conformément à l'offre de services 2007-2012 du MSSS, et à définir les responsabilités et obligations des parties, conformément au cadre du «Mécanisme d'accès régional et trajectoire de services en dépendances».

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'offre de services 2007-2012 Programme-services Dépendances : Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT le mandat et les responsabilités des CSSS en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT le mandat et les responsabilités des centres de réadaptation en dépendance comme édicté par la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT le mandat et les responsabilités d'un établissement d'enseignement en regard de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les orientations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en ce qui concerne les services éducatifs complémentaires;

CONSIDÉRANT la volonté des parties à signer une entente en vue d'assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité optimale des services à la population du réseau local de services;

CONSIDÉRANT que le CSSS, la CSFL, et le CRD font partie du réseau local de soins et de services sociaux (RLS);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs renouvelle l'entente à intervenir avec le Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata, le Centre de santé et de services sociaux des Basques et l'Estran (Centre de réadaptation en dépendance du Bas-Saint-Laurent) à propos du Programme-services Dépendances : Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-736-CC)

PRODUCTEUR FORESTIER - COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs fait partie du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE le conseil des commissaires nomme monsieur Guy Raymond, coordonnateur au Service aux entreprises et à la Formation professionnelle, représentant de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

QUE monsieur Guy Raymond soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées comme défini dans la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) et dans les règlements afférents ainsi que dans tout autre loi ou règlement qui y fait référence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-737-CC)

VARIA

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

TENUE D'UN HUIS CLOS

À 21 h 35, le président, monsieur Guilmont Pelletier, demande un huis clos afin de discuter des critères à retenir pour procéder à la nomination d'un-e commissaire en vue de combler le poste vacant au conseil des commissaires et ce, conformément aux dispositions de la Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011 (2010, chapitre 16).

À partir de ces critères, le conseil des commissaires verra à nommer, le 7 février 2012, après consultation du comité de parents, le ou la commissaire qui représentera la circonscription # 1 (Saint-Athanase et partie Pohénégamook secteur ouest).

À 21 h 52, le président annonce la levée du huis clos.

Le président confirme que le conseil des commissaires s'entend sur les critères suivants pour la nomination d'un commissaire, critères découlant des articles 20 et 199 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3), à savoir :

- avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la commission scolaire visée;
- avoir son domicile sur le territoire de la commission scolaire depuis au moins six mois.

Les autres critères retenus par les membres du conseil des commissaires sont :

- demeurer, de préférence, dans le quartier à représenter;
- posséder une certaine expérience ou connaissance du milieu de l'éducation;
- s'impliquer dans son milieu.

PÉRIODE DE QUESTIONS

On demande au président, monsieur Guilmont Pelletier, de donner un bref compte rendu de sa participation aux rencontres du comité préparatoire dans le cadre du Congrès mondial acadien qui se tiendra, entre autres, dans la région du Témiscouata. Le président s'exécute.

On désire savoir où se trouve les archives qui touchent l'ensemble des terrains que possède la Commission scolaire. Les archives se retrouvent au sous-centre administratif à Trois-Pistoles et nous avons un technicien à la documentation en poste qui s'assure de leur conservation.

AJOURNEMENT

CONSIDÉRANT que des dossiers doivent faire l'objet d'études et de résolutions par le conseil des commissaires avant la tenue de la prochaine séance régulière;

Guilmont Pelletier, et résolu :

IL EST PROPOSÉ par le président, monsieur

20 h.

QUE la présente séance soit ajournée au 7 février 2012 à

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-738-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale